

SÉANCE D'INFORMATION

Introduction à l'établissement des subventions

Mars 2023

Ordre du jour

1. Introduction
2. Qu'est-ce que l'établissement des subventions ?
3. Traduire la stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028 en une élaboration efficace des subventions
4. Planifier et s'assurer de la préparation à la mise en œuvre pour que les activités puissent commencer dès le jour un
5. Permettre l'établissement de subventions de qualité en temps voulu
6. Prochaines étapes et ressources
7. Questions-réponses



Introduction

Deux séances d'information sont prévues, suivies de séances de questions-réponses sur l'établissement des subventions

Public cible	Objet	Mars	Avril	Mai	Juin
Réceptaires principaux, agents locaux du Fonds, instances de coordination nationale (ICN) et autres parties prenantes intéressées	Présentation de haut niveau de l'établissement des subventions, y compris des éléments clés de la nouvelle stratégie du Fonds mondial	21 mars Information Séance 1 (interprétations simultanées)			
Réceptaires principaux, agents locaux du Fonds, secrétariats des ICN	Séance approfondie sur la façon d'établir des subventions de qualité en temps voulu, à l'intention des personnes qui participent directement à l'établissement de subventions	23 mars Information Séance 2 (interprétations simultanées)	[Date à déterminer] Questions-réponses (anglais, français, espagnol)		[Dates à déterminer] Questions-réponses spécifiques au système (anglais, français, espagnol)

Pour les personnes ayant participé à l'établissement de subventions lors des cycles de subvention précédents : Les séances d'information reflètent les changements clés pour le cycle de subvention 7 et sont suffisantes.

Pour les personnes n'ayant pas encore participé à l'établissement de subventions : Veuillez assister aux séances d'information et compléter le module de formation en ligne à venir.

Pour tout le monde : Veuillez lire la nouvelle note de politique opérationnelle et les nouvelles procédures opérationnelles pour bien comprendre l'établissement des subventions pour le cycle de subvention 7.

Pour obtenir la liste complète des séances d'information et des documents pertinents pour l'établissement de subventions, veuillez consulter la diapositive **Ressources**.

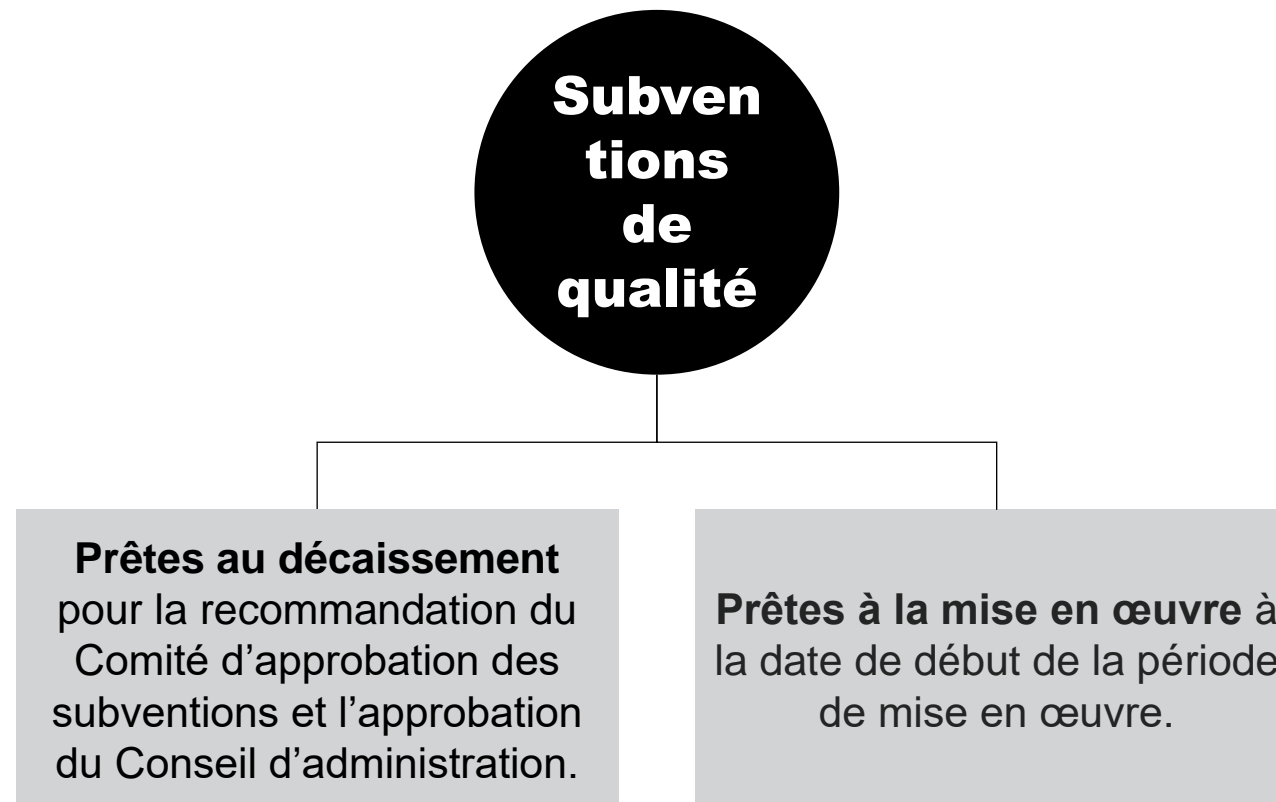


Qu'est-ce que l'établissement des subventions ?

Vue d'ensemble de l'établissement des subventions

Qu'est-ce que l'établissement des subventions ?

L'établissement de la subvention est le processus consistant à traduire la demande de financement en subventions de qualité. L'établissement de subventions peut commencer dans le cadre de la préparation de la demande de financement.



Que se passe-t-il pendant l'établissement de la subvention ?

Planifier

- Convenir des calendriers et des résultats attendus.
- Confirmer les ressources du bénéficiaire principal pour l'établissement de la subvention.
- Remplir les données sur les entités impliquées dans les subventions pertinentes.

Négocier

- Négocier les documents relatifs à la subvention, qui seront envoyés au Fonds mondial pour examen.

Approuver

- Envoyer les documents finaux relatifs à la subvention au Comité d'approbation des subventions.
- Examen et recommandation du Comité d'approbation des subventions.
- La confirmation de la subvention est envoyée pour signature par le bénéficiaire principal et ratification par l'ICN.
- Approbation du Conseil d'administration.



Signer

- Après approbation du Conseil d'administration, le Fonds mondial contresigne la confirmation de la subvention.

Se préparer

- Poursuite de la collaboration entre le bénéficiaire principal et l'équipe de pays pour assurer la préparation à la mise en œuvre avant la date de début de la période de mise en œuvre.
- Le Fonds mondial traitera le premier décaissement.

Structure de l'accord de subvention

ÉTAP
E 1

Accord-cadre

- Définir les **conditions générales de la collaboration** entre le bénéficiaire et le Fonds mondial.
- **Bénéficiaire : entité indépendante**, qui signe un accord-cadre avec le Fonds mondial

Couvre toutes les subventions mises en œuvre par le bénéficiaire ou les bénéficiaires principaux agissant en son nom.

Il comprend le Règlement relatif aux subventions du Fonds mondial (2014), qui présente les conditions générales et les conditions d'utilisation des fonds de la subvention et la mise en œuvre du programme.

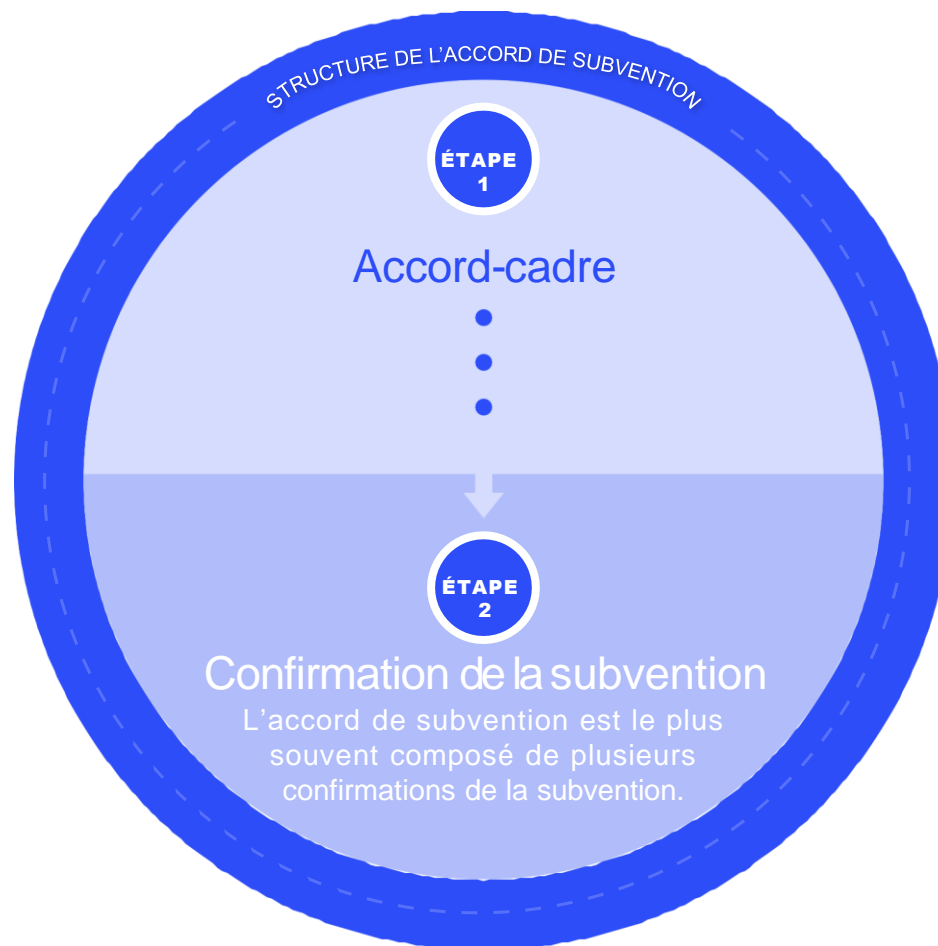
ÉTAP
E 2

Confirmation de la subvention

Une **nouvelle confirmation de la subvention est signée chaque fois** qu'un bénéficiaire principal est sélectionné pour mettre en œuvre les activités durant le cycle de vie de la subvention.

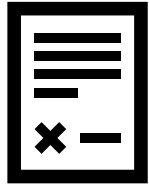
L'accord-cadre comprend, entre autres :

- Les dates de début et de fin de la période de mise en œuvre.
- Les exigences juridiques générales et spécifiques à la période de mise en œuvre.
- La description intégrée de la subvention.
- Le cadre de performance.
- Le budget récapitulatif.



Commencer les négociations tôt avant de signer l'accord-cadre.

Le résultat de l'établissement de la subvention est une confirmation de la subvention signée pour une subvention prête au décaissement et à la mise en œuvre



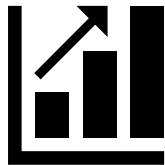
Confirmation de la subvention

- Informations clés sur la subvention : dates de la période de mise en œuvre, budget total, informations sur le bénéficiaire principal, informations sur l'agent local du Fonds
- Exigences juridiques générales et spécifiques à la période de mise en œuvre
- Signée par le bénéficiaire principal et le Fonds mondial, et ratifiée par l'ICN



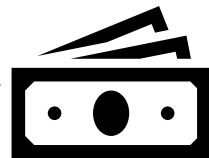
Annexe I – A. Description intégrée de la subvention

- Contexte et justification du programme
- Objectifs, stratégies et activités



Annexe I – B. Cadre de performance

- Définition des indicateurs et des cibles programmatiques
- Utilisation par le Fonds mondial pour mesurer l'évolution du programme de la subvention au moyen de la communication de l'information par le bénéficiaire principal



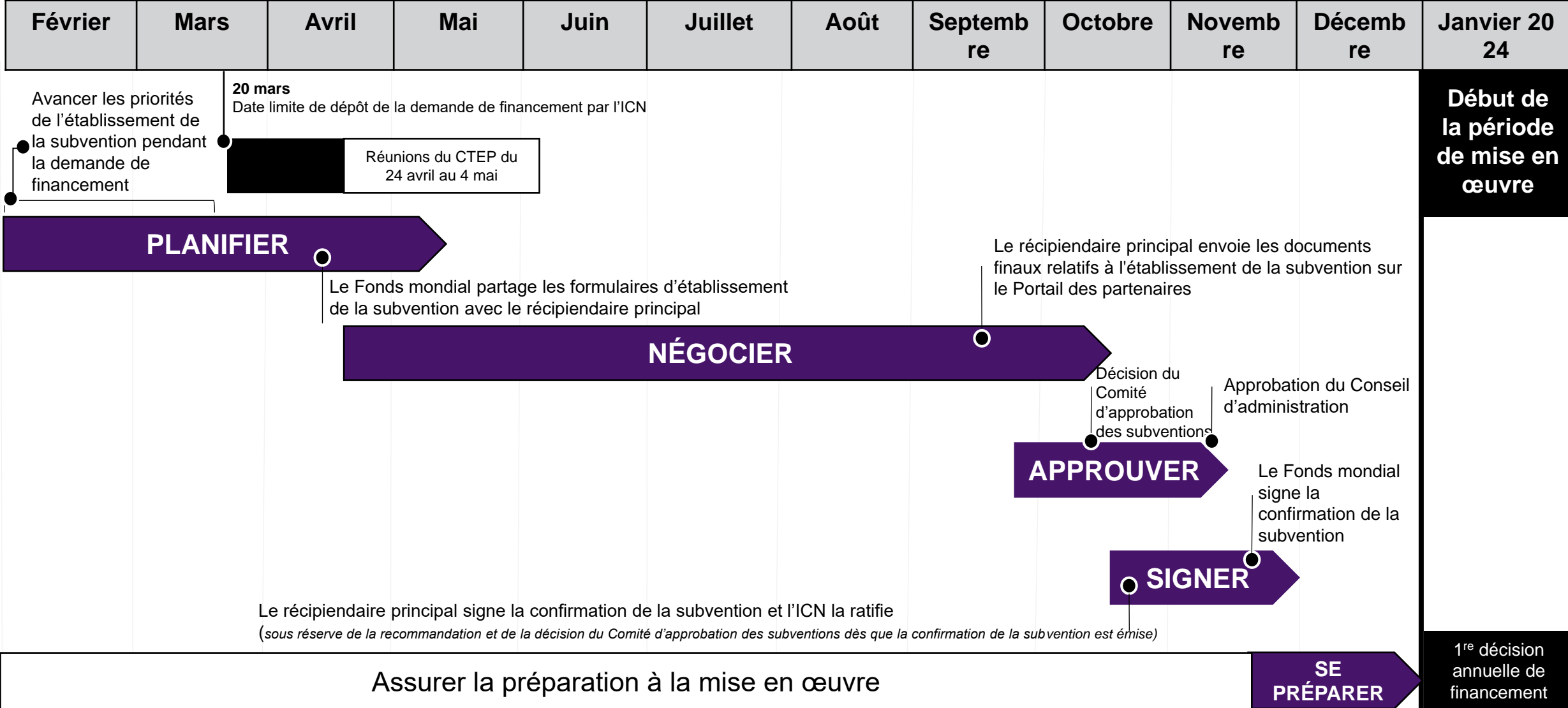
Annexe I – C. Budget récapitulatif

- Dérivé du budget détaillé, qui est utilisé par le Fonds mondial pour mesurer les progrès financiers de la subvention au moyen de la communication de l'information par le bénéficiaire principal

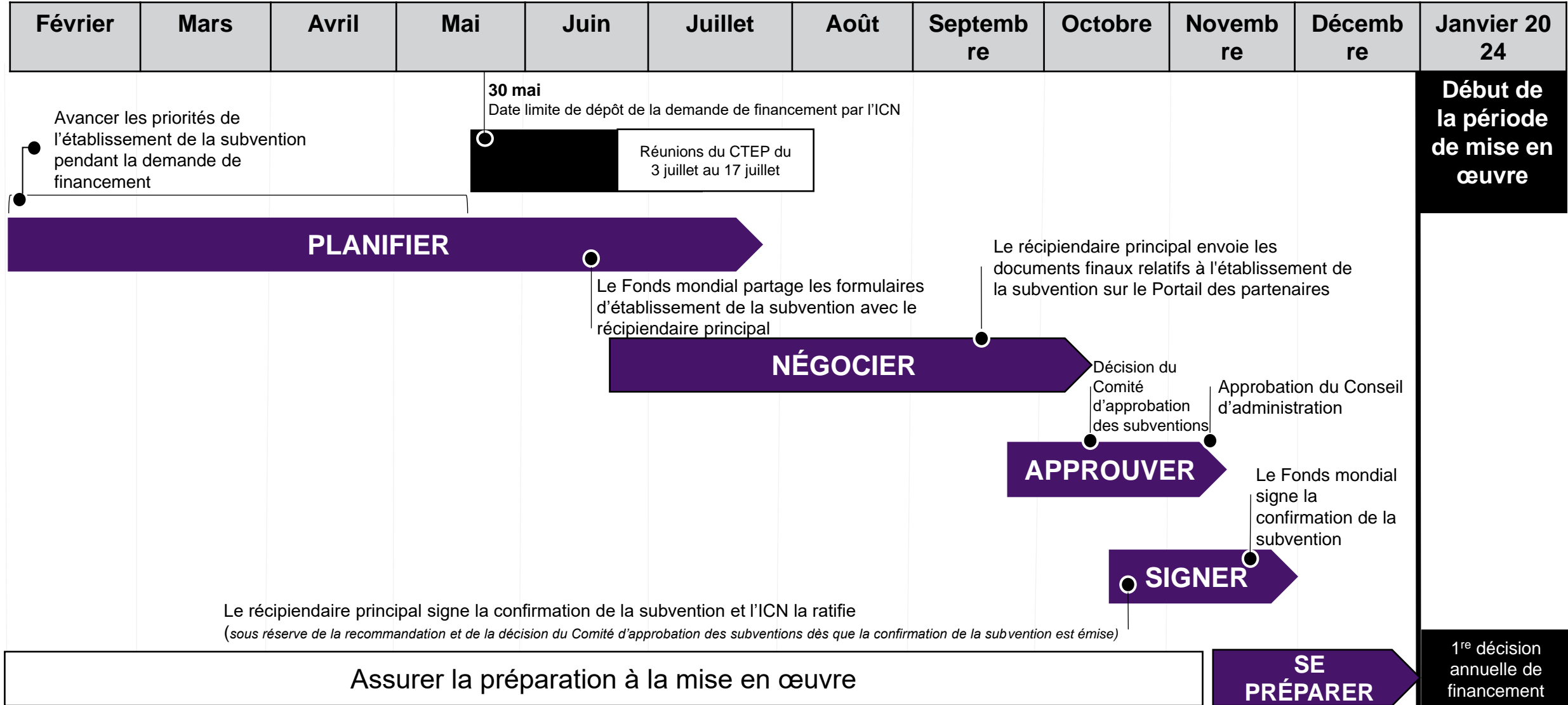
Préparation à la mise en œuvre (voir la section ci-dessous pour plus de détails)

- La confirmation de la subvention doit être intégralement signée (bénéficiaire principal, ICN et Fonds mondial) au moins un mois avant la date de début de la période de mise en œuvre.
- Avant, pendant et après les négociations de l'établissement de la subvention, les bénéficiaires principaux doivent également prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la subvention est prête à être mise en œuvre, afin que les activités puissent commencer dès le jour un.

Calendrier d'établissement de la subvention pour les candidatures de la période 1 d'examen par le Comité technique



Calendrier d'établissement de la subvention pour les candidatures de la période 2 d'examen par le Comité technique



L'élaboration de subventions de qualité et l'établissement des subventions en temps voulu font partie de la nouvelle stratégie, tout en garantissant la préparation à la mise en œuvre



1

Traduire la stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028 en une élaboration efficace des subventions



2

Planifier et s'assurer de la préparation à la mise en œuvre pour que les activités puissent commencer dès le jour un



3

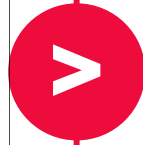
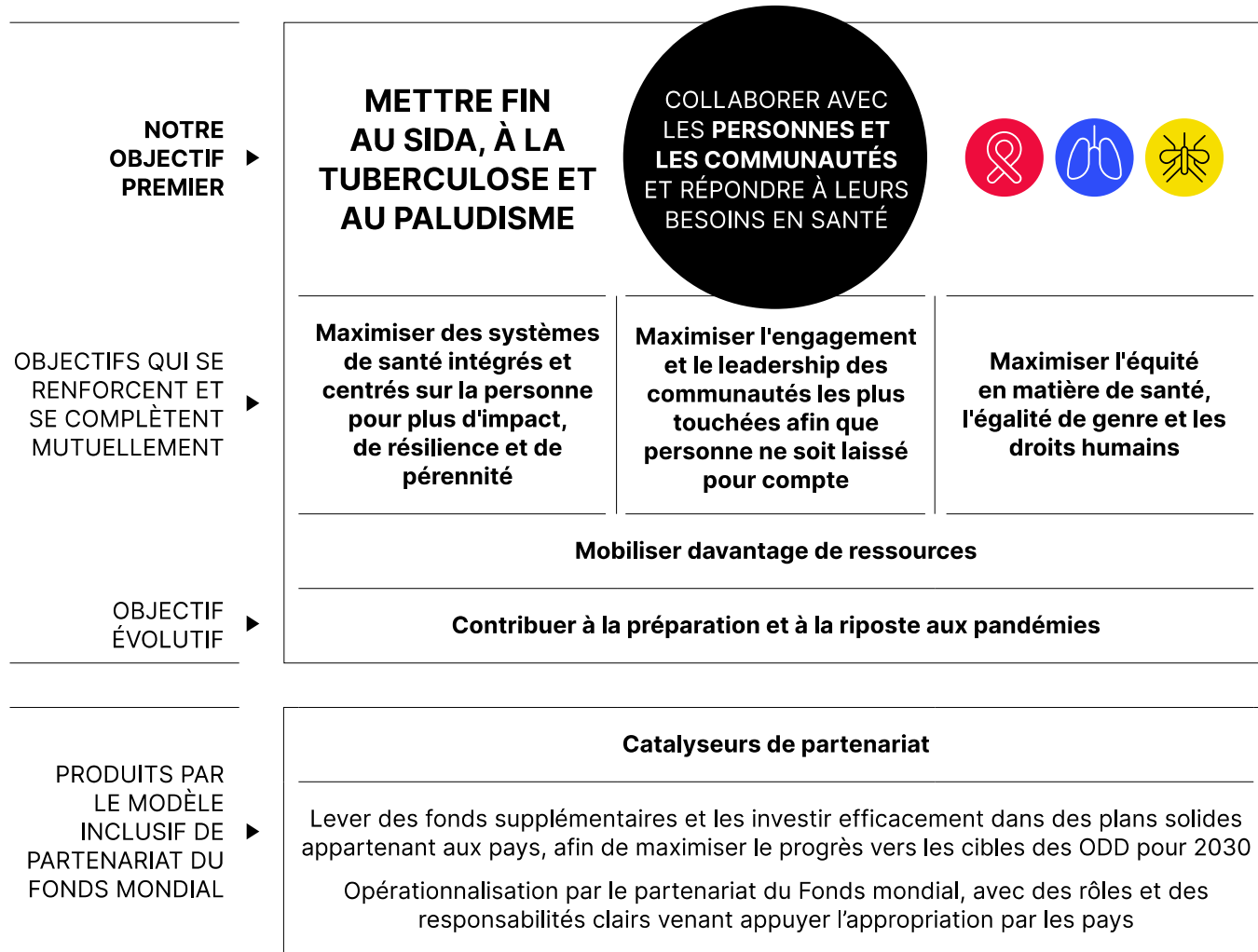
Garantir l'établissement de subventions de qualité en temps voulu



1

**Traduire la stratégie du
Fonds mondial pour la
période 2023-2028 en une
élaboration efficace des
subventions**

Traduire la stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028 en une élaboration efficace des subventions pour mettre fin aux trois maladies



Maximiser l'engagement communautaire pendant l'établissement des subventions

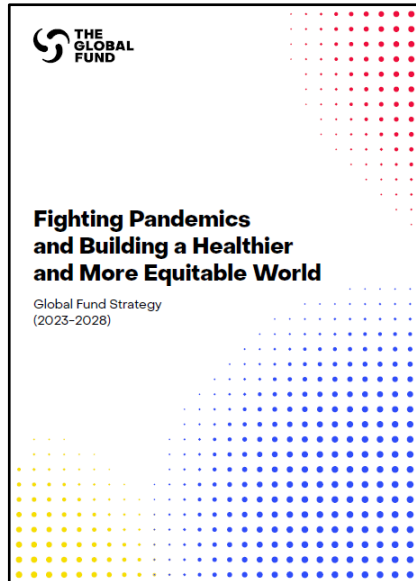
Mettre l'accent sur les éléments essentiels du programme et l'utilisation des données

Renforcer les investissements dans les systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS) et la préparation aux pandémies

Améliorer l'équité en matière de santé, l'égalité des genres et les droits humains

Redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources nationales supplémentaires équitables et efficaces

Multiplier les possibilités d'engagement communautaire pour atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie du Fonds mondial



Maximiser l'engagement et le leadership des communautés les plus touchées afin que personne ne soit laissé pour compte
(un des trois objectifs de la stratégie qui se renforcent et se complètent mutuellement)

Créer des possibilités d'engagement des communautés et de la société civile au-delà de l'étape de la demande de financement

Codifier les attentes et les possibilités de transparence, de responsabilité et d'engagement supplémentaires dans les politiques et processus du Fonds mondial

Accroître la visibilité de l'ICN dans le processus d'établissement des subventions pour faciliter l'engagement et la supervision

Les changements apportés pendant les étapes de la demande de financement et de l'établissement de la subvention augmentent la transparence, la responsabilité et les possibilités d'engagement communautaire

Demande de financement

Établissement de la subvention

Mise en œuvre

Les candidats sollicitent les récipiendaires principaux tôt (processus avancé d'établissement de la subvention)

Publier plus tôt les documents de la demande de financement à l'externe

Le récipiendaire principal et l'équipe de pays tirent profit de l'annexe sur les priorités communautaires de la demande de financement* comme contribution à l'établissement de la subvention

Mettre en copie les membres de l'ICN sur les principales notifications automatisées de l'établissement de la subvention

Les ICN tiennent au moins deux réunions de l'ICN pendant l'établissement de la subvention pour que le récipiendaire principal fournisse une mise à jour et reçoive des commentaires sur les progrès de l'établissement de la subvention**

Les équipes de pays tiennent au moins une réunion avec les représentants des communautés et de la société civile pour fournir une mise à jour et recevoir des commentaires sur les progrès dans l'établissement de la subvention

Tirer parti des mécanismes existants pour soutenir la participation directe des communautés et de la société civile à l'établissement de la subvention

Les meilleures pratiques

Les exigences

La modification du processus (aucune action)

* Priorités de financement de la société civile et des communautés touchées par les trois maladies.

** Exigences pour les portefeuilles à fort impact et essentiels ; meilleures pratiques pour les portefeuilles ciblés.

Les attentes mutuelles doivent être clairement définies pour que toutes les parties prenantes s'engagent de manière significative

L'engagement des organisations communautaires et organisations dirigées par la communauté en tant que partenaires de mise en œuvre est essentiel à la réussite de la nouvelle stratégie du Fonds mondial

Pourquoi solliciter leur engagement ?

- **Capacité avérée** à fournir des services de santé et une programmation de haute qualité
- **Compréhension inégalée** des besoins, préférences et difficultés de la **communauté**, et de l'acceptabilité des approches de prestation de services
- Idéalement positionnés pour :
 - Aller au contact des communautés afin de **repérer les bénéficiaires « manquant à l'appel »**
 - **Fournir des services différenciés** pour répondre aux besoins complexes et variés des différents groupes
 - **Favoriser la compréhension** des nouvelles interventions et **réunir la demande**
- Plus forte probabilité d'être considérées comme des **partenaires de confiance** par les communautés au sein desquelles elles travaillent

Quand solliciter leur engagement ?

- Capacité à mettre en œuvre des **activités variées** dans des **contextes tout aussi variés**
- **Quatre contextes spécifiques** dans lesquels le Fonds mondial attend un certain niveau d'engagement :
 - Lorsque les approches de **prestation de services différenciés** peuvent amplifier l'impact.
 - Lorsque l'un des objectifs est l'amélioration de l'accès et des résultats pour les **sous-populations marginalisées** (y compris les populations clés).
 - Lors de **l'introduction ou de la mise à l'échelle** de nouveaux produits ou approches de prestation de services.
 - Lorsque l'on cherche à préserver les **droits humains** et à réduire les obstacles liés aux droits humains et au genre entravant l'accès aux services.

Comment solliciter leur engagement ?

Le choix des organisations engagées et les modalités spécifiques de passation de marchés sont **guidés par les objectifs programmatiques, le contexte local, les besoins spécifiques des communautés** auxquels la subvention est destinée et la **compréhension des risques potentiels** et des moyens possibles de les atténuer. Le Fonds mondial encourage l'engagement avec de multiples maîtres d'œuvre des organisations communautaires et organisations dirigées par les communautés afin de **garantir le recrutement du partenaire le plus adapté pour fournir le service le plus pertinent.**

L'éventail de capacités organisationnelles des maîtres d'œuvre des organisations communautaires et organisations dirigées par les communautés est large. Cela exige des méthodes de passation de marchés différentes.

Il est recommandé aux partenaires dans le pays d'examiner toutes les méthodes de passation de marchés applicables au contexte de leur pays et à la capacité des organisations concernées, y compris l'utilisation d'approches novatrices comme le paiement en fonction des résultats.

Éventail des capacités organisationnelles

Pays A

Groupes non enregistrés intégrés dans la communauté, en lien direct avec un bénéficiaire principal ou indirect avec un ou plusieurs sous-bénéficiaires

Pays B

Organisations enregistrées, structurées, en mesure de fournir des services à grande échelle ou des services de niche spécialisés

Besoins programmatiques

- Quelles sont les organisations les mieux placées pour fournir des services ?
- De quel soutien les organisations ont-elles besoin pour garantir une mise en œuvre et une supervision adéquates ?

Paiement en fonction des résultats

- Peut constituer un mode de soutien direct aux organisations, même les plus modestes.
- Peut atténuer les risques associés aux organisations contractantes avec des capacités limitées.

Renforcement des systèmes communautaires

Les bénéficiaires principaux sont fortement encouragés à soutenir la capacité organisationnelle des organisations communautaires et organisations dirigées par la communauté dont la performance est élevée, y compris au moyen :

- D'investissements de la subvention dans le renforcement des systèmes communautaires
- De l'initiative stratégique pour les systèmes et les postes communautaires

Maximiser l'équité en matière de santé durant le cycle de subvention 7

Qu'est-ce que l'équité en matière de santé ?

- **Les inégalités en matière de santé sont des différences dans les résultats de santé qui sont inutiles, évitables, inévitables et injustes. L'égalité est atteinte lorsque ces différences sont éliminées et que chaque personne atteint son plein potentiel en matière de santé et de bien-être.**
- La santé d'une personne est façonnée par ses conditions de vie au quotidien – ce sont les **déterminants sociaux de la santé et les moteurs de l'iniquité.**
- L'acronyme **PROGRESS Plus** (en anglais) présente certaines des dimensions les plus courantes de l'iniquité en matière de santé :
 - Lieu de résidence ;
 - Race / ethnie / culture / langue ;
 - Profession ;
 - Genre / sexe ;
 - Religion ;
 - Éducation ;
 - Situation socio-économique ;
 - Capital social ;
 - **plus** les caractéristiques personnelles importantes qui ont une incidence sur l'équité en matière de santé, comme le handicap, l'orientation sexuelle et l'âge.

Pourquoi l'équité est-elle une priorité pour le Fonds mondial ?

- Dans sa stratégie pour la période 2023-2028, le Fonds mondial s'engage à **maximiser l'équité en matière de santé et à prendre des mesures renforcées pour remédier aux iniquités.**
- **Les iniquités sont directement liées aux résultats de la lutte contre les maladies.**
- **Nous ne mettrons pas fin aux épidémies sans nous attaquer aux iniquités.**
- **Les personnes les plus marginalisées sont de plus en plus laissées pour compte.**

Quelles sont les nouveautés pour le cycle de subvention 7 ?

- De nouvelles exigences pour **les candidats afin de démontrer la manière dont ils maximiseront l'équité en matière de santé.**
- Un accent renforcé sur l'équité dans les **critères d'examen du Comité technique d'examen des propositions.**
- **Des interventions conçues pour répondre aux iniquités en matière de santé identifiées dans les analyses lors de la demande de financement.**
- Des progrès mesurés à l'aide de nouveaux **indicateurs liés aux subventions pour suivre la performance obtenue dans la réduction des iniquités** dans les principales subventions de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Le cofinancement est primordial pour aider le Fonds mondial et les pays à atteindre les objectifs de santé d'une manière viable sur le plan financier

Domaines prioritaires du financement de la santé du Fonds mondial

- 1 Cofinancement**
À renforcer pour qu'il soit plus stratégique et mieux rationalisé sur le plan opérationnel
- 2 Plaidoyer pour le financement national**
Accroître l'attention aux niveaux international, national et régional
- 3 Soutien technique aux pays**
Améliorer le soutien technique direct aux pays et aux équipes de pays
- 4 Financement mixte**
Améliorer le volume, la qualité, l'axe stratégique et l'optimisation des ressources pour les opérations de financement mixte
- 5 Adopter l'optimisation des ressources pour dépenser efficacement l'argent alloué à la santé**
- 6 Favoriser un engagement ciblé du partenariat**

- Soutient les **objectifs de la stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028.**
- Soutient l'objectif de **mobiliser des ressources accrues** pour lutter contre les trois maladies et renforcer les systèmes de santé.

Cofinancement – Quels sont les principaux domaines prioritaires à privilégier pendant l'établissement de la subvention ?

1

Examiner plus rigoureusement la réalisation des engagements existants du cycle de subvention 6 pendant l'établissement de la subvention.

2

Une [lettre d'engagement](#) est désormais obligatoire pour tous les portefeuilles afin de renforcer l'appropriation des engagements par le pays pour le CS7.

3

Renforcer la qualité, la cohérence et la clarté des données relatives au cofinancement et à l'évolution des investissements attendus dans les ripostes nationales au moyen du [tableau du paysage de financement mis à jour](#).

4

Pendant l'établissement de la subvention et avant l'approbation du Comité d'approbation des subventions, s'assurer que les engagements de cofinancement finaux sont de **haute qualité, stratégiquement ciblés et conformes à l'objectif, à l'échelle et à la portée soulignés dans les lettres d'allocation.**

5

Renforcer le suivi des engagements de cofinancement et l'atténuation des risques



2

**Planifier et s'assurer
de la préparation à la
mise en œuvre pour
que les activités
puissent commencer
dès le jour un**

La préparation à la mise en œuvre permet aux bénéficiaires principaux de commencer les activités immédiatement à la date de début de la période de mise en œuvre et contribue à une meilleure mise en œuvre au cours de l'année 1

Principales considérations pour être préparé à la mise en œuvre :

1.

Garantir la préparation à la mise en œuvre tout au long de la demande de financement et de l'établissement de la subvention

- La préparation à la mise en œuvre intervient parallèlement à la préparation de la demande de financement et aux négociations de l'établissement de la subvention, et non après.
- Les activités de la préparation à la mise en œuvre sont avancées dans la mesure du possible à chaque phase des processus de la demande de financement et de l'établissement de la subvention.

2.

Envisager de faire avancer l'établissement de la subvention pendant la préparation de la demande de financement

- La participation des bénéficiaires principaux à la préparation de la demande de financement est accrue, si nécessaire.
- Fortement recommandé pour l'approche de reconduction du programme et lorsque le bénéficiaire principal est reconduit

3.

Le bénéficiaire principal signe et l'ICN ratifie après la recommandation du Comité d'approbation des subventions

- Calendriers de signature des subventions plus courts, permettant de disposer de plus de temps pour finaliser la préparation à la mise en œuvre
- Sous réserve de la décision du Comité d'approbation des subventions pour savoir si la confirmation de la subvention peut être communiquée pour signature du bénéficiaire principal avant l'approbation du Conseil d'administration

4.

Évaluation de la préparation à la mise en œuvre normalisée

- L'agent local du Fonds conduit l'évaluation de la préparation à la mise en œuvre dans le mois précédent la date de début de la période de mise en œuvre et envoie un rapport d'évaluation deux semaines plus tard, permettant d'identifier les problèmes et de les résoudre peu de temps après que la mise en œuvre a commencé
- L'équipe de pays communique les mesures d'atténuation au bénéficiaire principal dans les deux mois suivant la date de début de la période de mise en œuvre.

Les activités de préparation à la mise en œuvre se déroulent pendant la demande de financement et l'établissement de la subvention, et non après

Demande de financement

Établissement de la subvention

PLANIFIER

NÉGOCIER

APPROUVER

SIGNER

SE PRÉPARER

Mise en œuvre

- Déterminer les besoins en ressources humaines du récipiendaire principal pour l'établissement de la subvention
- **Envisager de faire avancer l'établissement de la subvention** (voir la diapositive suivante)

Membres du récipiendaire principal :

- Définir la structure, les mandats, ou mettre à jour* les mandats existants et prolonger les contrats**

Sous-réceptaires et fournisseurs :

- Sélectionner le plus tôt possible
- Définir et approuver les mandats
- Négocier les contrats**

Plan relatif à la mise en œuvre :

- Discuter des détails de l'année 1

- Finaliser le plan relatif à la mise en œuvre

Après l'approbation du Conseil d'administration :

- Signer les contrats***

- Finaliser le plan relatif à la mise en œuvre
- Signer les contrats en attente avec les ressources humaines, le sous-réceptaire et le fournisseur
- Le réceptaire principal lance la demande de mécanisme d'achat groupé (le cas échéant)

- Veiller à ce que :
 - Tous les contrats avec les ressources humaines, le sous-réceptaire et le fournisseur sont signés
 - Le plan relatif à la mise en œuvre est convenu
 - La demande de mécanisme d'achat groupé est approuvée par le Fonds mondial (le cas échéant)
- L'équipe de pays demande à l'agent local du Fonds d'effectuer une évaluation de la préparation à la mise en œuvre

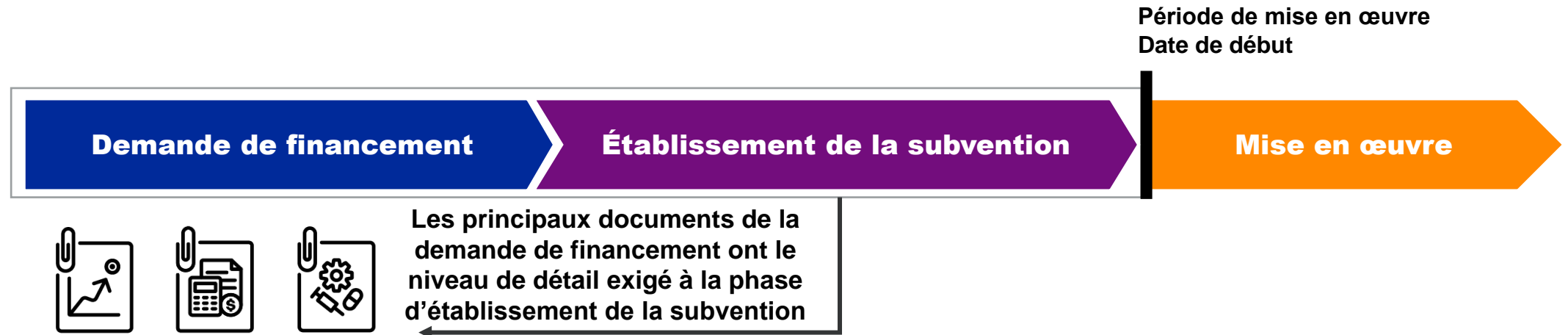
- L'agent local du Fonds réalise une évaluation de la préparation à la mise en œuvre et la soumet au Fonds mondial

* Pour les réceptaires principaux existants et performants uniquement

** Le Fonds mondial n'exige pas une nouvelle sélection concurrentielle des ressources humaines, des sous-réceptaires et des fournisseurs (pour les réceptaires principaux qui s'approvisionnent par leurs propres processus) pour chaque période de mise en œuvre. La nouvelle sélection doit être conforme aux politiques et réglementations applicables du Fonds mondial.

*** Dans certains cas, il peut être possible pour le réceptaire principal de signer les contrats plus tôt si la législation locale et les procédures du réceptaire principal le permettent.

Avancer l'établissement de la subvention si nécessaire et garantir la préparation à la mise en œuvre



Impliquer les récipiendaires principaux tôt pour avancer l'établissement de la subvention

Les candidats impliquent les récipiendaires principaux sélectionnés tôt* et préparent les principaux documents de la demande de financement avec le niveau de détail exigé à la phase d'établissement de la subvention.

Les subventions prêtes à la mise en œuvre peuvent commencer dès le jour un

Les récipiendaires principaux qui signent de manière anticipée peuvent mettre en œuvre les activités de la subvention dès la date de début de la période de mise en œuvre.

Une signature anticipée peut améliorer la mise en œuvre en temps voulu

Il y a une corrélation entre les subventions signées de manière anticipée et une mise en œuvre en temps voulu au cours de l'année 1.



L'avancement de l'établissement de la subvention est fortement recommandée pour les candidatures de reconduction du programme ou si le candidat a choisi de conserver le récipiendaire principal actuel.

* Les ICN doivent tout de même suivre un processus ouvert et transparent de sélection du récipiendaire principal (critère d'admissibilité 2). La déclaration de conformité de l'ICN a été actualisée pour permettre la sélection anticipée du récipiendaire principal.

Préparer les principaux documents de la demande de financement avec le niveau de détail exigé à la phase d'établissement de la subvention



Cadre de performance

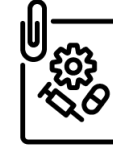
- Comprend les indicateurs et les cibles de couverture propres au récipiendaire principal* – ventilés, le cas échéant – qui sont communiqués tous les six mois (pour les portefeuilles à fort impact et essentiels).



Budget détaillé

Comprend :

- Les lignes (ou postes) budgétaires propres aux récipiendaires principaux* au niveau des entrées de coûts (pour les portefeuilles essentiels et à fort impact).
- Les hypothèses détaillées à l'appui des coûts unitaires précis.
- Les budgets réservés pour le sous-réceptiendaire**.



Document type de gestion des produits de santé

Comprend :

- Les hypothèses détaillées à l'appui des quantifications et des coûts unitaires précis.
- Les pièces justificatives requises (p. ex. les feuilles de quantification, le plan de gestion des produits de santé, les protocoles de traitement et de diagnostic).

Les candidats qui avancent l'établissement de la subvention peuvent gagner jusqu'à 30 jours pour préparer la mise en œuvre.

* Bien que les documents soient préparés en tenant compte des informations propres au récipiendaire principal, ils sont synthétisés dans un seul fichier final pour l'envoi de la demande de financement au Comité technique d'examen des propositions. Pour les demandes de financement intégrées, les candidats doivent discuter des considérations spécifiques avec l'équipe de pays.

** Dans la mesure du possible, les lignes budgétaires sont attribuées au niveau des sous-réceptiendaires, même si ceux-ci n'ont pas encore été identifiés ou confirmés.



3

Garantir l'établissement de subventions de qualité en temps voulu

Principales modifications des processus et des systèmes pour optimiser l'établissement des subventions et garantir la transparence de bout en bout



Portail
des
partenaires

- Les bénéficiaires principaux utilisent le Portail des partenaires du Fonds mondial pour accéder aux **documents finaux relatifs à l'établissement de la subvention** et les envoyer
- **Statut de l'établissement de la subvention** pour faciliter le suivi des progrès réalisés par le bénéficiaire principal dans l'établissement de la subvention.
- **Les données essentielles sur les entités impliquées dans les subventions** sont également gérées sur le Portail des partenaires (diapositive suivante).
- **Notifications revues** pour accroître la transparence de bout en bout pour toutes les parties prenantes

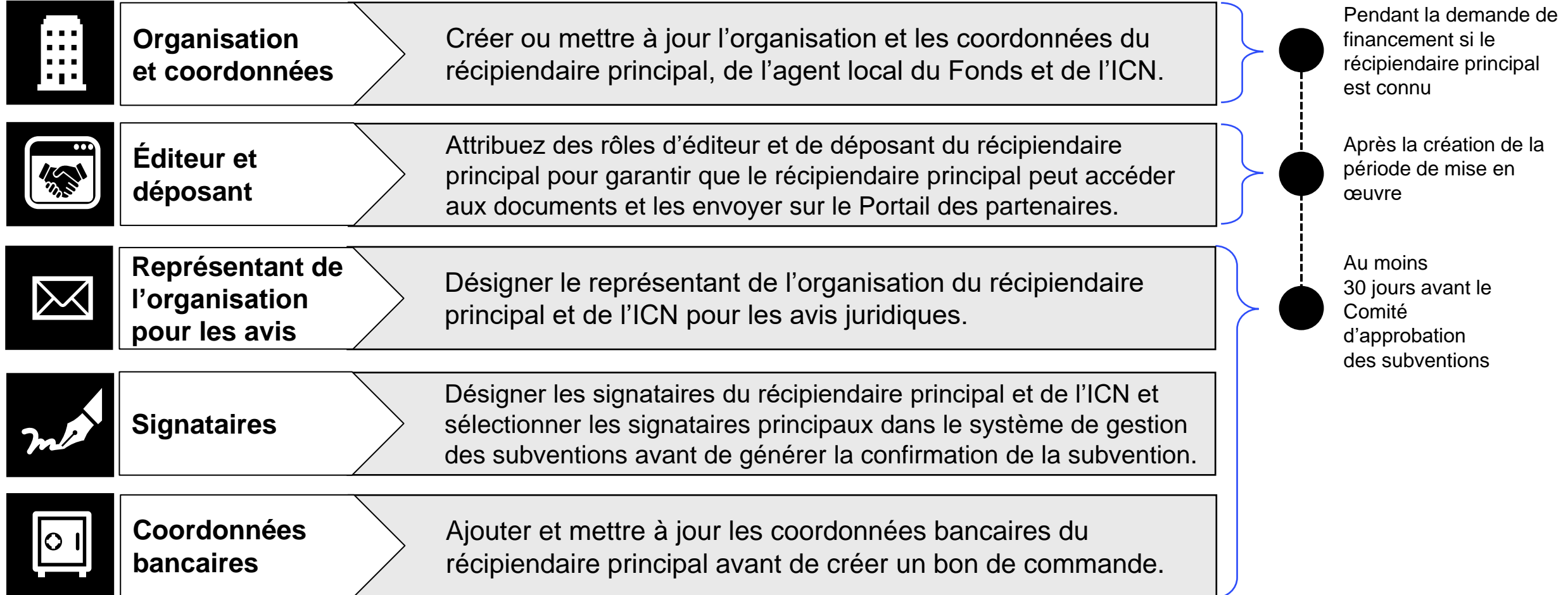



Signature de
la
confirmation
de la
subvention

- Signature plus rapide de la confirmation de la subvention, avec **signature du bénéficiaire principal et ratification de l'ICN** suite à la recommandation du Comité d'approbation des subventions en tant qu'approche standard*

* La signature du bénéficiaire principal et la ratification de l'ICN anticipées sont décidées par le Comité d'approbation des subventions. La contre-signature du Fonds mondial reste subordonnée à l'approbation du Conseil d'administration.

Les données essentielles sur les entités impliquées dans les subventions pour l'établissement de la subvention et leur calendrier de finalisation



 Mettre à jour les données sur les entités impliquées dans les subventions tôt. Les demandes de modification peuvent prendre jusqu'à **six semaines**.

L'agent local du Fonds (ALF) peut être appelé à aider et à conseiller le Fonds mondial pendant l'établissement de la subvention

Demande de financement

- Examen de la solidité / faisabilité opérationnelle du **modèle de subvention** et des **modalités de mise en œuvre proposées** pour atteindre les objectifs et l'impact de la subvention, en signalant les défis opérationnels au Fonds mondial et les informations contextuelles susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre.

Établissement de la subvention

- Évaluer la capacité du bénéficiaire principal proposé - **Évaluation de la capacité du maître d'œuvre**
- Examen du budget détaillé, de l'outil de gestion des produits de santé, du cadre de performance (au besoin).
- Vérifier la progression sur **la préparation à la mise en œuvre**.

Début de la période de mise en œuvre et pendant la mise en œuvre

- Évaluer **la préparation à la mise en œuvre** et signaler les risques de retards.
- Examens périodiques pour vérifier **l'efficacité des modalités de mise en œuvre**.

Les agents locaux du Fonds ne participent **pas** à l'élaboration de la demande de financement et :

Ne fournissent **pas** de conseils techniques / ne renforcent **pas** les capacités des maîtres d'œuvre

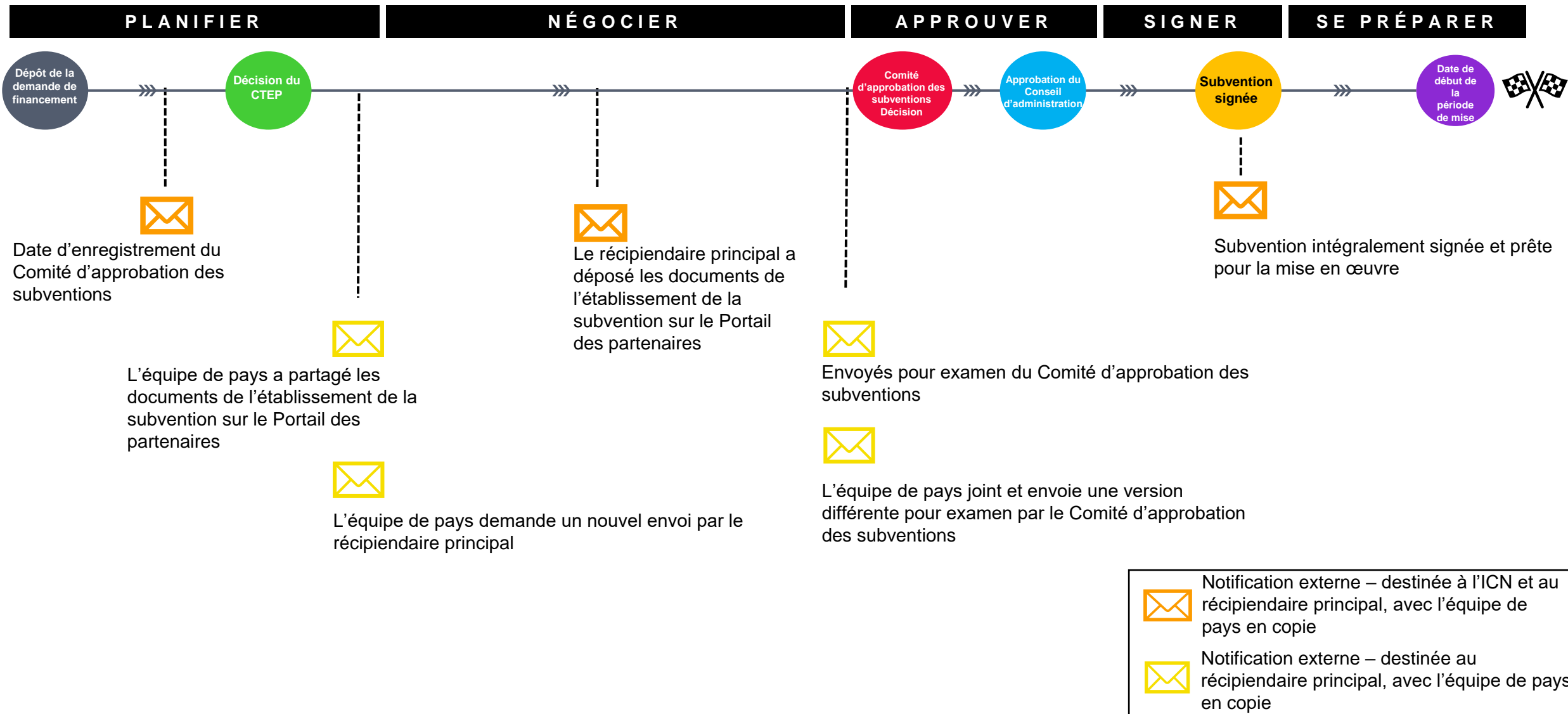
Ne représentent **pas** les opinions / ne prennent **pas** de décisions au nom du Fonds mondial

Ne partagent **pas** les recommandations du Fonds mondial / n'en rendent compte à personne d'extérieur au Fonds mondial

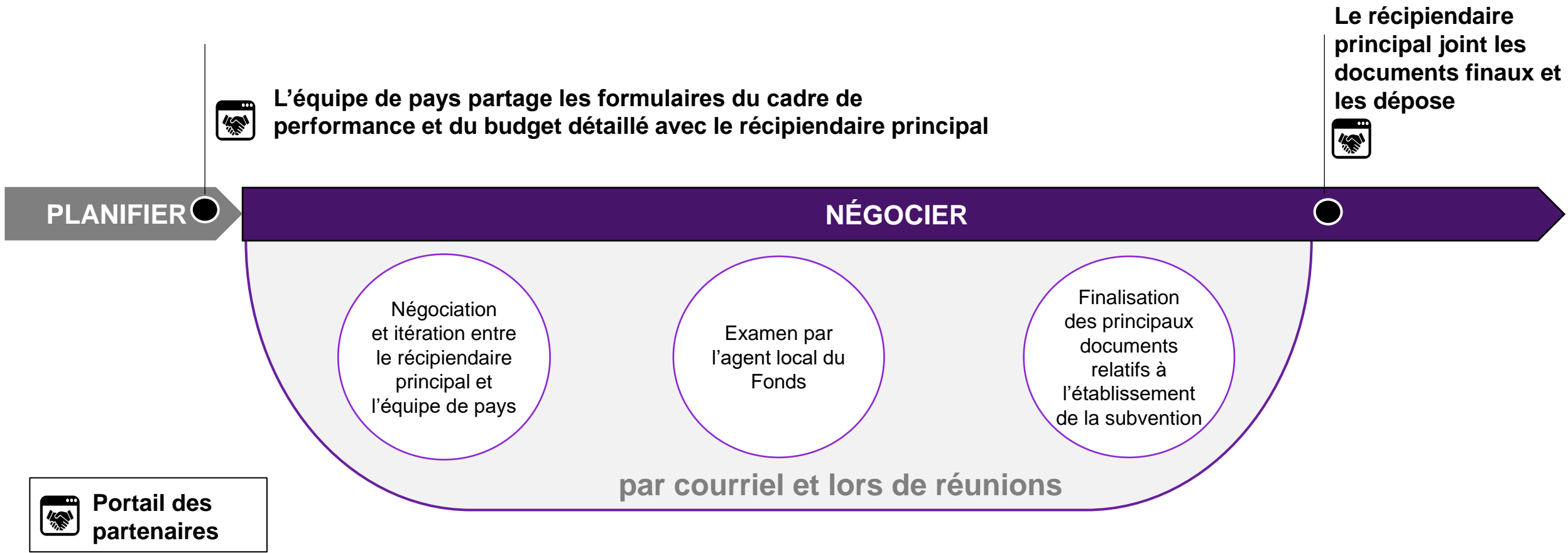
Pour de plus amples informations sur le rôle de l'agent local du Fonds : [Le microsite des agents locaux du Fonds sur le site Web du Fonds mondial](#) contient différents outils et directives pour les agents locaux du Fonds

Les maîtres d'œuvre doivent coopérer pleinement avec l'agent local du Fonds, notamment en lui donnant accès à la documentation demandée, aux sites du programme et aux membres du personnel.

Les notifications ont été revues pour être alignées sur la stratégie et fournir une vue d'ensemble transparente de bout en bout pour les équipes de pays, les bénéficiaires principaux et les ICN

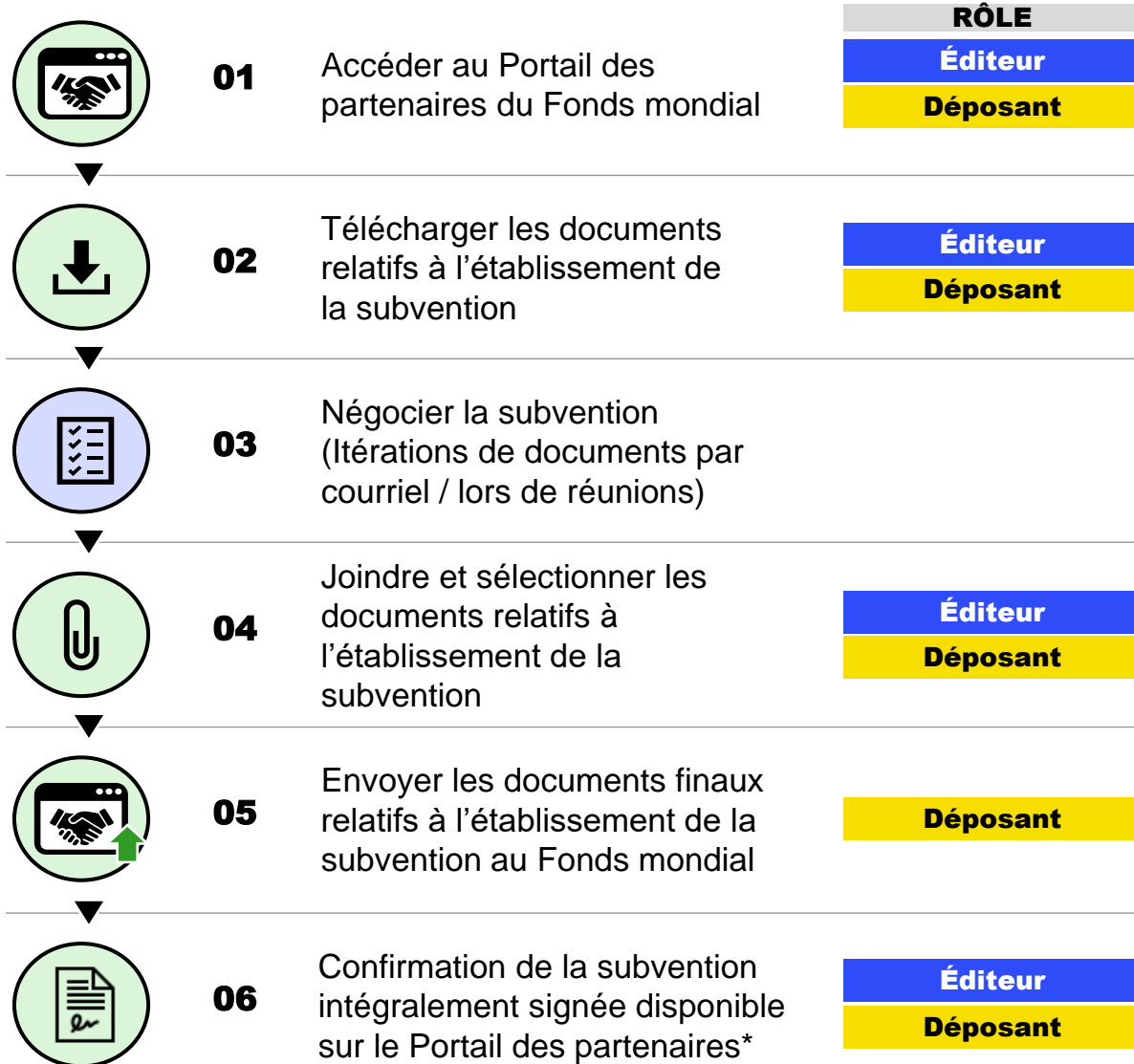


Négocier, itérer et examiner les documents relatifs à l'établissement de la subvention par courriel et lors de réunions avant que le récipiendaire principal ne dépose les documents finaux sur le Portail des partenaires



Établissement de la subvention sur le Portail des partenaires



Étapes à accomplir par les récipiendaires principaux



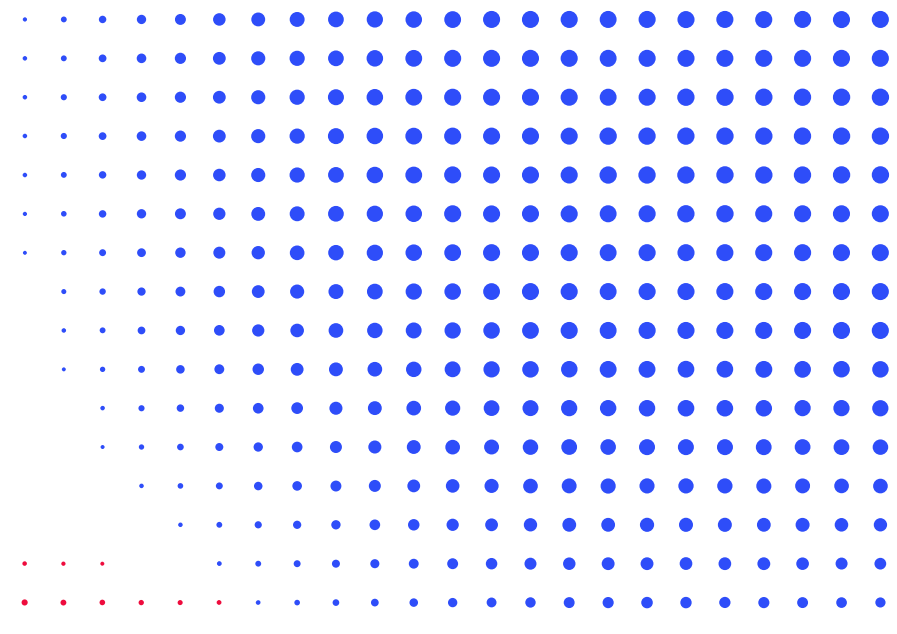
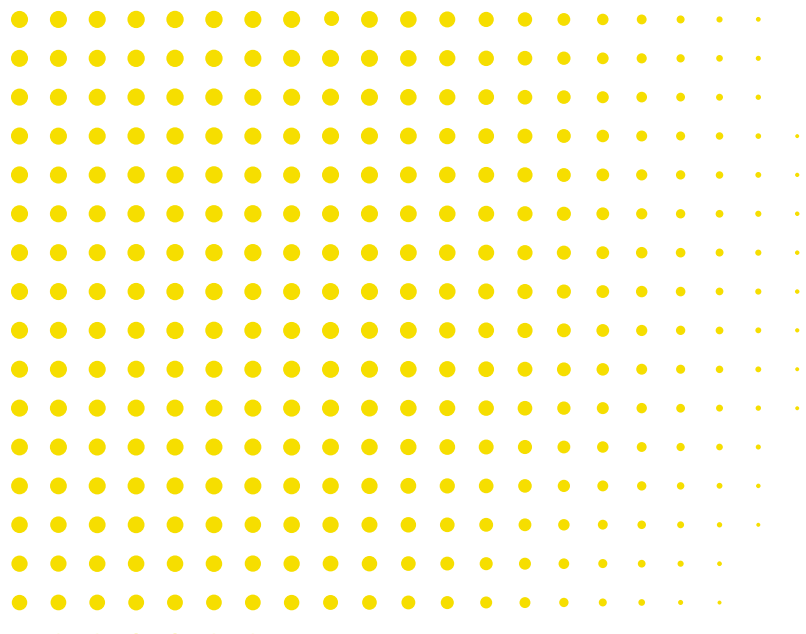
RÉCAPITULATIF

- Les autorisations d'éditeur et de déposant sont attribuées pour chaque subvention dans les données sur les entités impliquées dans les subventions.
- Au moins un déposant doit être nommé pour chaque subvention. On recommande de nommer deux déposants par subvention.

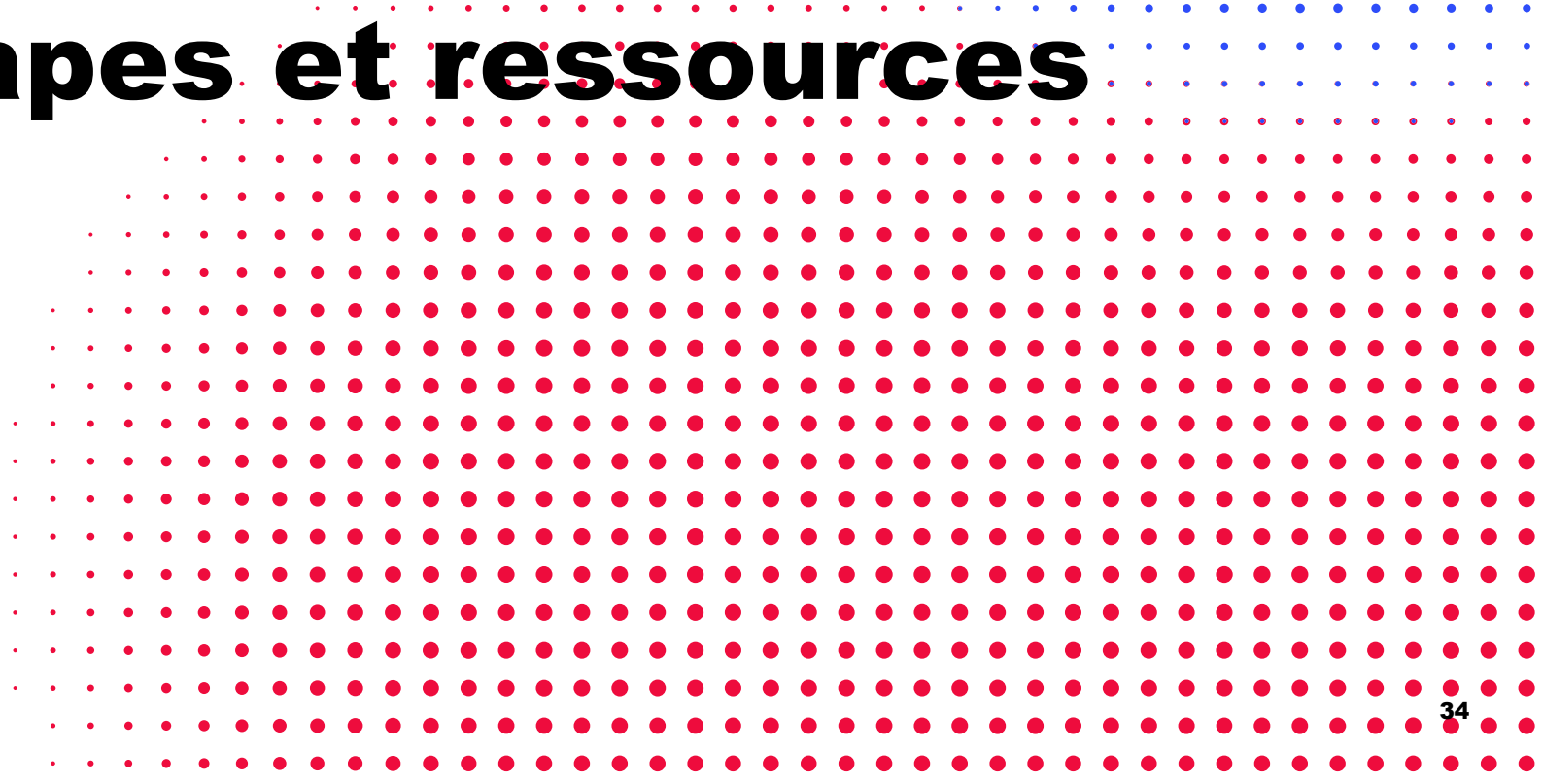
LÉGENDE

-  Étapes accomplies sur le Portail des partenaires du Fonds mondial
-  Étapes terminées en dehors du Portail des partenaires

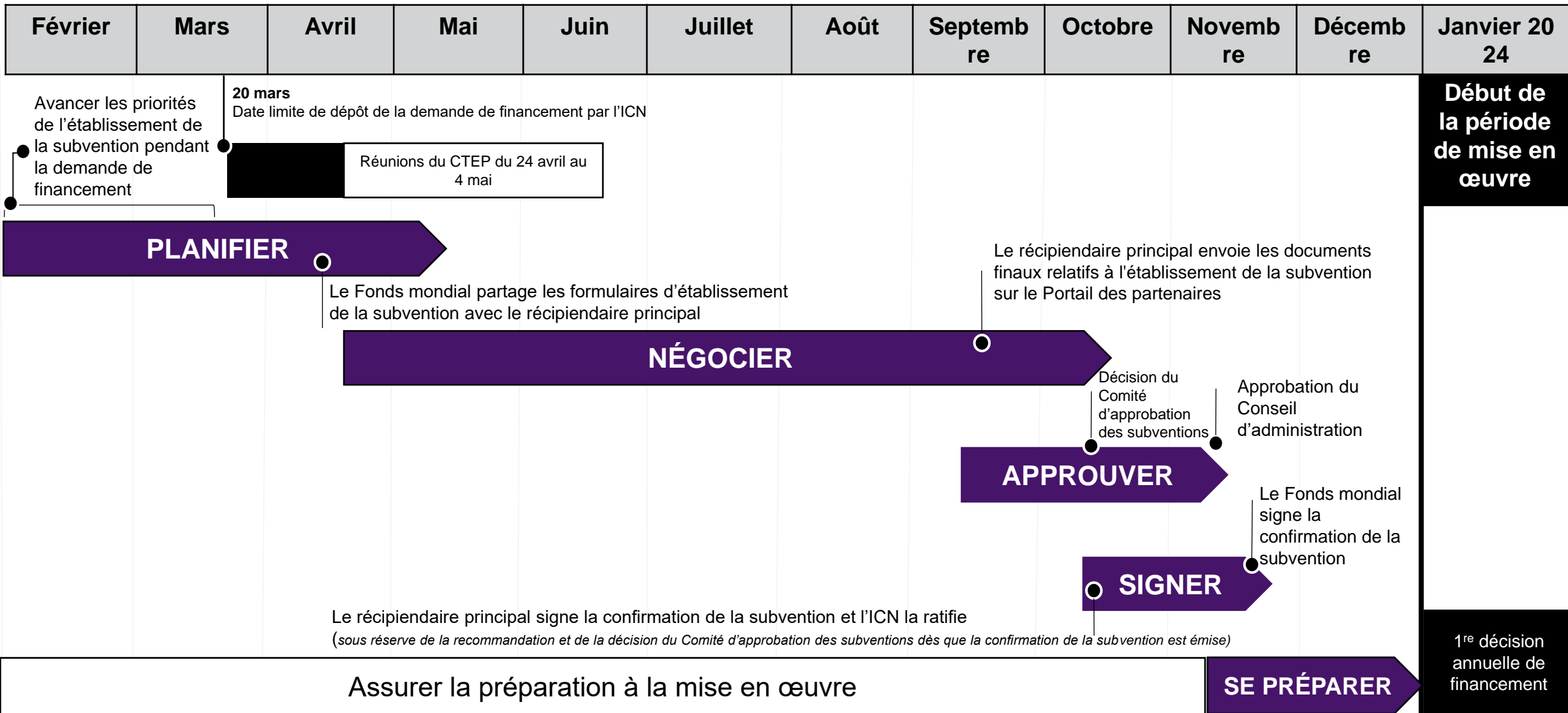
* La confirmation de la subvention sera échangée par courriel pendant les phases de négociation et de signature. Une fois le processus d'établissement de la subvention terminé, la confirmation de la subvention signée sera disponible sur le Portail des partenaires pour référence ultérieure.



Prochaines étapes et ressources



Calendrier d'établissement de la subvention pour les candidatures de la période 1 d'examen par le Comité



Ressources relatives à l'établissement des subventions

Site web du Fonds mondial

- [Page Établissement des subventions](#)

Ressources et liens	Public
Diapositives et enregistrement de la séance d'information externe sur l'établissement des subventions <ul style="list-style-type: none">• Enregistrement : lien à venir• Présentation : EN FR ES PT	Réциpiendaires principaux, instances de coordination nationale et agents locaux du Fonds
Note de politique opérationnelle et procédures opérationnelles concernant l'élaboration, l'approbation et la signature des subventions (dans le Manuel des politiques opérationnelles)	Réциpiendaires principaux, instances de coordination nationale et agents locaux du Fonds
Manuel sur l'établissement des subventions pour les réциpiendaires principaux (lien à venir)	Réциpiendaires principaux
Guide du Portail des partenaires avec orientations détaillées sur les étapes du système pour le réциpiendaire principal (lien à venir)	Réциpiendaires principaux
Orientations externes sur les DEIS : EN ES FR	Réциpiendaires principaux, instances de coordination nationale et agents locaux du Fonds
Formation en ligne sur l'établissement des subventions (lien à venir)	Réциpiendaires principaux, instances de coordination nationale et agents locaux du Fonds
Démonstrations <ul style="list-style-type: none">• Télécharger les documents relatifs à l'établissement des subventions depuis le Portail des partenaires• Joindre et envoyer les documents finaux relatifs à l'établissement des subventions	Réциpiendaires principaux

Ressources connexes

Domaine	Ressource
Demande de financement	Formulaires de la demande de financement et autres documents
Organisations communautaires et dirigées par la communauté	Notes d'information techniques pertinentes : <ul style="list-style-type: none"> • Guide des occasions de participation communautaire au cours du cycle de vie de la subvention • Note d'information technique sur le renforcement des systèmes communautaires • Guide pour la prise de décision concernant les interventions de renforcement des systèmes communautaires dans les subventions du Fonds mondial
Équité en matière de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Notes d'information techniques du Fonds mondial sur l'équité, les droits humains et l'égalité des genres, les populations clés et la participation communautaire • Outil Innov8 de l'Organisation mondiale de la Santé pour identifier les iniquités en matière de santé et y remédier • Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds mondial : Bilan des inégalités en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme (State of inequality : HIV, tuberculosis and malaria) • Module de formation en ligne sur l'équité en matière de santé du Fonds mondial (à venir)
Cofinancement	<ul style="list-style-type: none"> • Note de politique opérationnelle sur le cofinancement • Tableau du paysage de financement mis à jour • Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement (Sustainability, Transition, and Co-Financing Guidance Note) • Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement (English Español Français) • Document type de la lettre d'engagement de cofinancement
Exploitation, abus et harcèlement sexuels (EAHS)	<ul style="list-style-type: none"> • Note d'orientation sur l'EAHS (English Español Français Português)
Cadre de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'orientation sur le cadre modulaire et les indicateurs • Indicateur pour l'établissement des priorités (VIH, tuberculose, paludisme, SRPS)
Budget détaillé	<ul style="list-style-type: none"> • Directives pour l'établissement des budgets des subventions <ul style="list-style-type: none"> ◦ Directives opérationnelles pour l'établissement des budgets des subventions • Instructions relatives au budget détaillé
Document type de gestion des produits de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Document type de gestion des produits de santé (disponible en plusieurs langues) • Directives concernant le document type de gestion des produits de santé pour la période d'allocation 2023-2025 (English Español Français) Document type de gestion des produits de santé : annexe aux directives (English)